

N° 2003-247

**01/ DENOMINATION DE VOIRIE – QUARTIER CHANZY-FORGEOT**

**Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE**

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement, la SEMCHA assure la restructuration du site de la caserne Chanzy-Forgeot.

Une surface commerciale est, en cours, d'aménagement à l'angle des avenues du Général Sarrail et de Valmy et ouvrira ses portes au début de l'année prochaine.

Afin d'en assurer la desserte, une voirie existante du site a été restructurée. Elle traversera le site d'Est en Ouest, et permettra de joindre la rue Jean-Henri Fabre en accédant par l'avenue de Valmy.

Aussi, il convient donc de nommer cette voie.

S'agissant d'une voirie située dans un ex-quartier militaire, je vous propose le nom du Général Edmond BUAT (1868-1923) né à Châlons-sur-Marne.

Polytechnicien et artilleur de formation, spécialiste de l'histoire militaire et des questions concernant la tactique de l'artillerie, il s'illustra dans les combats de Champagne et fut l'un des collaborateurs immédiats du Général Joffre. Artisan du succès de la bataille de la Somme, il fut nommé, à la veille de la bataille finale de la guerre Major Général des Armées du Nord et du Nord-Est.

Après l'armistice, il revint aux études d'histoire militaire. En 1920, il devint Chef d'état major général des Armées. Il mourut en 1923.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU l'article L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 décembre 2003,**



**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** de dénommer la rue qui desservira l'accès au supermarché Match, **rue du Général Edmond BUAT (1868-1923).**

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal par 33 voix pour et 8 voix contre,  
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**LE DEPUTE-MAIRE,**

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la Préfecture le <b>23/12/2003</b> et de la date de publication le <b>24/12/2003</b></p>	<p><b>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</b></p>   <b>Eric AMELINE</b>
--	---